



D.2025.04.02.1.1.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Avril 2025

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.10 – Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 01892 – Lot 01 Infrastructures VRD et Voie ferrée : Autorisation de signer le marché avec le groupement COLAS FRANCE / COLAS RAIL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha		X (M. Bolzan)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
GRASS Francis		X (M. Jop)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2021.07.07.1.1.1, approuvait les études d'Avant-projet de la sous opération LAE le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 27 350 000 euros (HT valeur janvier 2017).

Le marché objet de la présente délibération concerne les travaux d'infrastructure VRD et Voie ferrée (Lot 1) et comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche ferme concerne la création des aménagements nécessaires à la mise en service de la ligne Aéroport sur les secteurs de Jean Maga et Aéroport Toulouse Blagnac.

Elle comprend également les travaux d'aménagement de surface sur ces deux secteurs (notamment : création du parvis, réaménagement de l'avenue Latécoère, restitution des fonctionnalités existantes) ainsi que les travaux de reprise de la voie de tramway (reprise de la plateforme tramway, pose du rail, réalisation des revêtements de plateforme).

La tranche optionnelle concerne la suppression de la route de Grenade dite « provisoire » existante au démarrage des travaux, afin de réaliser la route de Grenade « définitive » à l'arrière des nouveaux quais de la station Maga sur la ligne T1.

Le délai global du marché est de 41 mois, soit 41 mois pour la tranche ferme et 6 mois pour la tranche optionnelle (dont l'affermissement interviendra sous un délai maximal de 15 mois suivant le démarrage des prestations de la tranche ferme).

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 décembre 2024 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisséo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 7 février 2025 avant 12h00.

Trois (3) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

1. COLAS France (mandataire) / COLAS Rail.
2. EUROVIA MIDI-PYRENEES (mandataire) / ETF (agence Atlantique) /GTM SUD OUEST TP GC / SPIE BATIGNOLLES MALET.
3. SOCIETE NOUVELLE THOMAS ET DANIZAN MIDI PYRENEES (mandataire) / SOCAT / CARO TP / EXEDRA MP / LHERM TP / RENOFR.

Les candidatures ont toutes été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 24 mars 2025, attribué le marché au groupement COLAS FRANCE / COLAS RAIL pour un montant total toutes tranches incluses de 6 498 952,46 euros HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché LAE 2024 01892 avec le groupement COLAS FRANCE / COLAS RAIL et d'autoriser la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement COLAS FRANCE / COLAS RAIL le marché n° LAE 2024 01892 relatif aux travaux d'infrastructures VRD et Voie ferrée – Lot 01 - dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport, pour un montant total de 6 498 952,46 euros HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES